

Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire

Par courrier en date du 8 juillet, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, a sollicité l'intérêt de l'Etablissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une analyse préalable au lancement d'une étude de type Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur les axes Allier et Loire (Cf. Copie du courrier en annexe).

La gestion équilibrée de la ressource en eau de ces deux axes, dont les étiages sont soutenus par les ouvrages structurants de Naussac et Villerest, est en effet un enjeu stratégique majeur pour le territoire du bassin fluvial, illustré par exemple, par les résultats de l'étude menée par l'Etablissement sur les impacts socio-économiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire en 2019 (Cf. Extrait ci-après du [livret](#) de vulgarisation des résultats de l'étude).

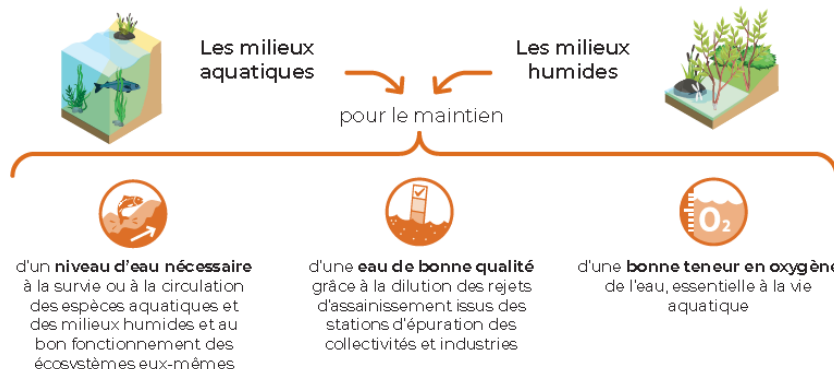
Qui bénéficie du soutien d'étiage de Naussac et Villerest ?

De nombreuses activités humaines...



- **L'agriculture** pour l'irrigation des plantes
65 000 ha irrigués dans les sous-bassins réalimentés
- **La production d'électricité** pour le refroidissement des centrales nucléaires
(Belleville-sur-Loire, Dampierre, Saint-Laurent-des-Eaux, Chinon)
72 térawattheures produits par an
- **L'alimentation en eau potable** de la population
2,6 millions d'habitants alimentés
- **La navigation** pour disposer d'une hauteur d'eau suffisante pour le passage des bateaux, notamment dans les canaux
(Canal de Roanne, canal latéral à la Loire, canal du Centre, canal du Nivernais, canal de Briare)
385 km de voies navigables
- **Les industries** pour leurs processus de production et leurs usages sanitaires
185 000 industries et établissements de services desservis
- **Les barrages hydroélectriques** pour le fonctionnement de leurs turbines de production
0,17 térawattheure produit par an
- **Les loisirs** : pêche, baignade, promenade en bord de fleuve, manifestations nautiques...
Plus de **10 sites de baignade**, **40 000 pratiquants de kayak**, **1,2 million de cyclistes** sur les bords de Loire...

... et des écosystèmes

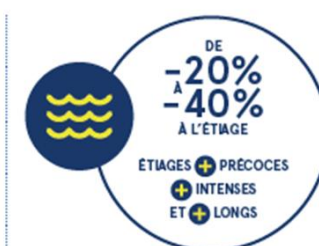


Si depuis près de 40 ans les barrages ont contribué à satisfaire les besoins liés aux usages et aux milieux naturels, des interrogations apparaissent depuis plusieurs années, suite notamment aux étiages sévères des années 2019 et 2020, ou encore aux travaux plus anciens sur l'adaptation aux impacts du changement climatique mettant en évidence que, dans les années et décennies à venir, les débits naturels de ces axes devraient fortement diminuer et les volumes nécessaires au soutien d'étiage fortement augmenter (Cf. Visuel ci-après extrait de l'exposition [Débit or not débit, that is la gestion !](#)).

L'Établissement public Loire a étudié l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement de ses barrages. Ceci à l'horizon 2050, selon plusieurs hypothèses et par comparaison avec la période actuelle.

Des leviers d'adaptation ont été recherchés, permettant d'assurer le soutien d'étiage sans remettre en cause ni leur sécurité ni leurs autres fonctions.

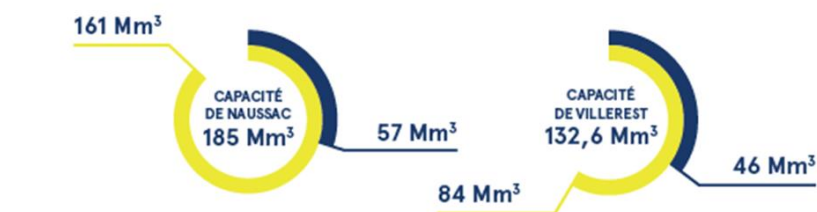
DIMINUTION DE LA RESSOURCE EN EAU À ÉCHÉANCE 2050



SOLLICITATION PLUS IMPORTANTE DES BARRAGES

Lâchers d'eau nécessaires : en moyenne 3 fois plus importants depuis Naussac et 2 fois plus importants depuis Villereest

LÂCHERS MOYENS/AN
■ actuels ■ futurs



Comme l'indique le courrier de Madame la Préfète de bassin, « l'approfondissement de la connaissance des besoins en eau des milieux et des usages actuels tout le long ces axes et l'évaluation du scénario d'évolution de ces usages apparaissent nécessaires. Le lancement d'une étude de type « Hydrologie, Usages, Milieux et Climat » (HMUC), telle que définie par le SDAGE Loire Bretagne, apparaîtrait comme à même d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, permettant ainsi d'objectiver les discussions sur les évolutions de gestion et des usages nécessaires pour faire face au changement climatique.

Néanmoins, avant d'engager cette démarche, il apparaît pertinent et nécessaire de disposer d'un état des lieux des connaissances disponibles et des connaissances nouvelles à acquérir, ainsi que de recueillir les attentes des acteurs représentant les différents usages sur les axes Allier et Loire vis-à-vis d'une étude HMUC, afin d'en élaborer le cahier des charges ».

La sollicitation mentionne que « l'Établissement public Loire dispose de la légitimité, de l'expérience et des compétences nécessaires pour porter ce type d'étude préalable » et qu'« Il est par ailleurs structuré à la bonne échelle territoriale », et d'autre part que « vous pourrez compter sur la participation active et l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude, que vous associerez au comité de pilotage ».

Comme suite à la réponse faite par le Président de l'Etablissement public Loire à cette sollicitation (Cf. Courrier en date du 27 juillet dont copie est jointe en annexe), au vu

- de l'enjeu stratégique majeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau des deux axes Allier et Loire et de son adaptation aux changements climatiques et socio-économiques,
- de l'implication de l'Etablissement public Loire sur ces questions à l'échelle du bassin fluvial, tant à travers la gestion des deux ouvrages structurants de soutien d'étiage, qu'à travers les actions d'animation et d'expertise territoriales qu'il porte (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), maîtrise d'ouvrage d'études de type HMUC),
- de la nécessité d'une analyse préalable avant d'engager le cas échéant une étude de type HMUC,
- de la participation active et de l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude,

il est proposé au Comité syndical de répondre favorablement à la sollicitation de Madame la Préfète coordonnatrice de bassin, et d'engager l'analyse préalable dès 2021.

Suite à de premiers échanges avec les services de la DREAL de bassin et de l'Agence de l'eau, il est envisagé que son contenu soit organisé autour des 4 volets suivants :

1. l'identification d'un questionnement structuré et détaillé avec l'Etablissement public Loire, les services de l'Etat (DREAL Centre-Val de Loire) et ceux de l'Agence de l'eau,
2. le recueil des attentes des acteurs représentant les différents usages de l'eau sur les axes Allier et Loire, vis-à-vis d'une étude HMUC
3. l'état des lieux des connaissances disponibles, des démarches territoriales ou sectorielles en cours, ainsi que des connaissances nouvelles à acquérir,
4. l'élaboration d'un cahier des charges d'une étude de type HMUC.

Pour la réalisation de cette opération d'ici l'automne 2022, il a été estimé un budget de prestation ne dépassant pas 60 000 € TTC. Un co-financement auprès de l'Agence de l'eau sera sollicité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

RECEPTION LE: 19 JUIL. 2021		725	
NUMERO:			
	Attribution	Copies	
PRE			
DGS	SD		
DRE	SA		
DEGT			
DAF			
COM			
	Attribution	Signalé	

Orléans, le 08 JUIL. 2021

Monsieur le Président,

Les axes Loire et Allier sont au cœur d'enjeux et d'usages multiples : ils abritent une biodiversité remarquable et structurent fortement l'occupation des territoires traversés. Ils constituent en particulier une ressource en eau importante pour un grand nombre d'usages : alimentation en eau potable, alimentation des canaux, irrigation, refroidissement des centrales nucléaires, etc.

Le soutien d'étiage assuré par les barrages de Naussac et Villerest a permis le développement et la sécurisation de ces usages, pouvant donner l'impression d'une ressource illimitée. Cependant, les étiages sévères des dernières années ont souligné que cette ressource est plus fragile qu'il n'y paraît. L'étude sur l'adaptation de la gestion des barrages de Naussac et Villerest aux impacts du changement climatique, menée de 2015 à 2017 par l'Établissement Public Loire (EPL), a montré que, dans les années à venir, les débits naturels de ces axes allaient fortement diminuer et les volumes nécessaires au soutien d'étiage fortement augmenter.

Dans ce contexte, et en application de la disposition 7B-5 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, le Préfet coordonnateur de bassin a acté, en 2017, le plafonnement des prélèvements dans l'axe Loire et Allier à leur niveau à leur niveau d'alors.

Ces plafonnements, conjugués aux restrictions d'usages de l'eau dans la Loire et L'Allier réalimentés lors de l'étiage 2019, ont fait émerger de nombreux questionnements sur la ressource disponible et sa répartition tout le long des axes Loire et Allier. Ces interrogations ont été exprimées tant au sein du comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES), qu'au sein du comité de bassin Loire-Bretagne. La validité des débits seuils qui régissent les restrictions d'usage de l'eau et les niveaux des objectifs de soutien d'étiage ont ainsi été interrogés.

Face à ces questionnements et aux enjeux d'adaptation à des étiages plus longs et plus sévères, l'approfondissement de la connaissance des besoins en eau des milieux et des usages actuels tout le long de ces axes et l'évaluation du scénario d'évolution de ces usages apparaissent nécessaires. Le lancement d'une étude de type « Hydrologie, Usages, Milieux et Climat » (HMUC), telle que définie par le SDAGE Loire-Bretagne, apparaît comme à même d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, permettant ainsi d'objectiver les discussions sur les évolutions de gestion et des usages nécessaires pour faire face au changement climatique.

M. Daniel FRECHET
Président de l'Établissement public Loire
2, Quai du Fort Alleaume
45057 ORLEANS Cedex

Néanmoins, avant de pouvoir engager cette démarche, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux des connaissances disponibles et des connaissances nouvelles à acquérir, et de recueillir les attentes des acteurs représentant les différents usages sur l'axe Loire et Allier vis-à-vis d'une étude HMUC, afin d'en élaborer le cahier des charges.

L'Etablissement public Loire dispose de la légitimité et des compétences nécessaires pour porter ce type d'étude préalable. Il est par ailleurs structuré à la bonne échelle territoriale. Je souhaite donc solliciter l'intérêt de votre établissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une telle étude préalable au lancement d'une étude HMUC sur les axes Loire et Allier.

Dans l'affirmative, vous pourrez compter sur la participation active et l'appui de la DREAL de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la conduite de cette étude, que vous associerez au comité de pilotage.

La DREAL de bassin et l'agence de l'eau restent à votre disposition pour travailler avec vous sur les modalités précises de lancement de cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

0 8 JUL. 2021

La Préfète



Régine ENGSTRÖM

Le Président

Orléans, le 27 JUL. 2021

N/Réf : 1067/BR
Dossier suivi par : Benoît ROSSIGNOL
02 46 47 03 17
benoit.rossignol@eptb-loire.fr

Objet : Etude préalable au lancement d'une étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages Climat » (HMUC) sur les axes Allier et Loire

Madame la Préfète,

Suite à votre courrier en date du 8 juillet, sollicitant l'intérêt de l'Etablissement à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable au lancement d'une étude HMUC sur les axes Allier et Loire, je vous confirme que je proposerai au Comité syndical de l'Etablissement, lors de sa prochaine réunion prévue en octobre, de répondre favorablement à cette sollicitation.

En effet, je partage les questionnements que vous développez sur les enjeux actuels et futurs, à l'échelle du bassin fluvial, de la gestion équilibrée de la ressource en eau de ces 2 axes, dont les étiages sont soutenus par les ouvrages structurants de Naussac et Villereest. Je partage également votre volonté de procéder par étape, avec la nécessité d'une étude préalable avant d'engager le cas échéant une étude de type HMUC.

C'est pourquoi, j'ai demandé aux services de l'Etablissement de se rapprocher dans les meilleurs délais de vos collaborateurs et de ceux de l'Agence de l'eau, dont je vous remercie d'avoir proposé la participation active et l'appui, afin de préparer cette étude préalable, à la fois techniquement et administrativement (une demande d'aide financière sera transmise à l'Agence de l'eau). Plus précisément, son contenu pourrait être organisé autour des 4 volets suivants :

- L'identification d'un questionnement structuré et détaillé avec vos services et ceux de l'Agence de l'eau,
- Le recueil des attentes des acteurs représentant les différents usages de l'eau sur les axes Allier et Loire, vis-à-vis d'une étude HMUC
- L'état des lieux des connaissances disponibles, des démarches territoriales ou sectorielles en cours, ainsi que des connaissances nouvelles à acquérir,
- L'élaboration d'un cahier des charges d'une étude de type HMUC.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma considération distinguée.

Daniel FRECHET

Madame Régine ENGSTRÖM
Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne
Préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1

Reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)